



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2016

Le vingt-cinq juillet deux mille seize, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de LALBENQUE, sous la présidence de M. Jacques POUGET, Maire.

Etaient présents : Marc ASTRUC, Karine BACH, Patricia CHATELIN, Michel DURAND, Aline JACQUET, Josiane LINON, Serge LINON, Charles LONJOU, Violette MARCHADIER, Cristel MARTINEZ, Sébastien NODARI, Daniel PASQUIER, Paul PINSARD, Jean-Luc SEGUY.

Etait absente excusée : Magali BOISSET.

Etaient absents excusés et ayant donné procuration : Marie-Christine LAPEYRE a donné pouvoir à Jacques POUGET, Stéphane DOLO a donné procuration à Paul PINSARD, Philippe PARIAT a donné procuration à Michel DURAND.

Daniel PASQUIER a été désigné secrétaire de séance.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire appelle d'éventuelles observations sur le compte rendu du 20 Juin 2016, en vue de son approbation. Patricia CHATELIN indique qu'il a été omis d'indiquer son abstention au vote du point 8 de l'ordre du jour. Cela concernait le vote de la subvention à l'association des parents d'élèves de l'école St Thérèse pour 300 € pour l'année 2016. Aucune autre observation n'est faite, celui-ci est approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire informe l'assemblée des décisions prises depuis la dernière séance :

2016-15 : Décision du 23/06/2016 : validation du devis à l'entreprise SEGUY TP pour le raccordement du réseau assainissement au secteur du Pech Jarlan pour un montant de 7 503 € HT soit 9 003.60 € TTC.

2016-16 : Décision du 24/06/2016 : validation du devis à l'entreprise SEGUY TP pour l'extension du réseau pluvial sur le secteur Pech Jarlan pour un montant de 9 059.80 € HT soit 10 871.76 € TTC.

2016-17 : Décision du 24/06/2016 : validation du bon de commande pour Elisabeth Cibot pour l'achat de la statue « trufficulteur avec son chien et son panier de truffes » pour un montant de 23 507.11 € HT soit un montant de 24 800 € TTC.

2016-18 : Décision du 27/06/2016 : validation du devis pour l'entreprise DIVONA PAYSAGES pour un montant de 6 140.10 € HT soit 7 247.11 € TTC pour l'aménagement de la Found Prioudo.

DETAIL DE L'ORDRE DU JOUR :

1 – Décision modificative budgétaire n° 2 du budget principal :

La décision modificative est équilibrée à 4 870 €. Il s'agit de rétablir les crédits de deux opérations d'investissement dont les projets ont évolué depuis le vote du budget le 15/04/2016.

Après lecture et délibération, l'assemblée adopte à l'unanimité cette décision modificative budgétaire n°2.

2 – Modifications des effectifs :

Plusieurs modifications des effectifs sont à envisager afin de préparer la nouvelle rentrée scolaire 2016-2017.

Service CANTINE :

- Création du grade d'agent de maîtrise principal
- Sollicitation de l'assemblée pour autoriser le Maire à signer une convention avec Pôle Emploi ou le Conseil Départemental pour la création d'un contrat d'adaptation à l'emploi (CAE-CUI) 20 h/semaine en soutien au service cantine et de l'entretien de locaux.

Service ANIMATION :

- Augmentation du poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe titulaire de 31 h à 33 h,
- Création d'un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à 15 h 30
- Création d'un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à 6 h,
- Création d'un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à 12.5h

Dans un deuxième temps : nous saisisons le comité technique pour :

- Suppression poste d'agent de maîtrise à temps complet
- Suppression poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à 16 h
- Suppression d'un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à 7 h.

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité les propositions d'augmentation et de créations de postes détaillées ci-dessus.

3 – Plan local d'urbanisme : projet de modification du règlement des zones N

Jean-Luc SEGUY est arrivé au point 3 de l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose d'engager une modification du règlement des zones N. Cette modification prévoirait de recenser les bâtiments existants qui pourraient changer d'affectation. Dans un premier temps, je vous propose de m'autoriser à lancer ce recensement et de consulter un bureau d'études pour mener à bien la procédure à mettre en œuvre.

Je ne manquerai pas de vous informer de l'avancement de ce dossier avec le résultat du recensement effectué et le devis correspondant du bureau d'études.

Après en avoir délibéré, l'assemblée autorise le Maire à la majorité avec 15 voix pour et 4 abstentions (Patricia CHATELIN, Charles LONJOU, Sébastien NODARI et Daniel PASQUIER) :

- **De procéder au recensement des bâtiments en zone N susceptibles de changer d'affectation,**
- **De solliciter un bureau d'études pour le suivi de la procédure à respecter.**

4 – Bilans des services Cantine – accueil de loisirs périscolaire - Ecoles maternelle et primaire

Comme chaque année, les bilans des services CANTINE – ALSH et ECOLES (maternelle et primaire) ont été présentés à l'assemblée.

Une nouvelle tarification par service a été présentée par Monsieur le Maire et une décision par délégation sera prise à l'issue de la séance avec prise d'effet à compter du 1^{er} septembre 2016. L'information sera transmise lors du prochain conseil municipal et affichée en mairie.

5 – Demande de subvention aux associations

La commission vie associative a étudié trois nouvelles demandes de subvention pour 2016 :

- L'ascl : **200 €**
- Le Club de basket : **150 €** (subvention de fonctionnement) – **150 €** (subventionnement complémentaire).
- L'office de tourisme Lalbenque-Limogne : **2 000 €**

Après examen et délibération, l'assemblée délibère à l'unanimité pour l'attribution de ces subventions.

6 – Modification du plan de financement du projet de restauration du four de St Hilaire

En séance du 15 avril 2016, nous avons établi un plan de financement pour la restauration du four de ST HILAIRE. Ce plan a été établi sur un devis proposant une restauration partielle. A ce jour, je vous propose une restauration complète sous réserve d'acquiescer les financements correspondants.

Les devis s'élèvent à :

- Réfection du toit : 3 596 € HT
- Façade Est : 3 696 € HT
- Façade Sud : 3 556 € HT

Soit un montant HT de 10 848 € et un montant TTC de 13 017.60 €

Le plan de financement est donc modifié comme suit :

Subvention auprès du Département (programme patrimoine remarquable) (40%) : 4 339.20 €

Subvention auprès de la Région (restauration du patrimoine bâti non protégé) (25%) : 2 712 €

Total du financement extérieur : 7 051.20 €

Fonds libres y compris la TVA : 5 966.40 €

Total de l'opération : 13 017.60 € TTC.

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité ce nouveau plan de financement.

7 – Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne

Charles LONJOU a quitté la séance avant d'aborder le point 7 pour raisons professionnelles.

La communauté de communes du Pays de Lalbenque-Limogne, dans sa séance du 1^{er} juillet 2016 a validé le transfert du versement de la contribution au SDIS des communes en compétence facultative de la CCPLL.

Cette délibération, portant modification des statuts, ne sera effective qu'après adoption en des termes identiques par une majorité qualifiée des conseils municipaux des communes adhérentes à l'EPCI.

Conformément à l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal est invité à délibérer dans un délai de trois mois afin de se prononcer sur cette modification.

Après lecture faite, l'assemblée valide à l'unanimité le transfert du versement de la contribution au SDIS des communes en compétence facultative à la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne.

8 – Questions diverses

Pour information :

- Courrier de la Préfecture : mesures de sécurité des personnes et des biens pendant la saison estivale : sensibiliser les organisateurs. Bien informer les services compétents police ou gendarmerie selon les communes, ceux-ci se mettront directement en rapport avec les organisateurs pour convenir des mesures de sécurité adaptée.
- Information : Nuit des étoiles : le dimanche 28 août 2016.
- Serge LINON informe de la fusion des clubs de tennis Flaujac-Poujols et tennis club du Sud du Lot à compter de la rentrée de septembre.
- Mathieu BRUNET propose sa candidature pour faire partie de la commission AVAP, dans le collège « personne qualifiée au titre des intérêts économiques locaux », la création de la procédure a été faite par délibération n° 2015-09-06.
- Paul PINSARD informe l'assemblée d'un devis pour la régénération du stade de Rougé, ce traitement va entraîner la non-utilisation pendant une période de 2 mois minimum.
- Cristel MARTINEZ informe l'assemblée sur l'étude réalisée pour le projet d'acquisition d'un nouvel outil de pointage, de facturation et de paiement en ligne pour les usagers des services Cantine et garderie (Alsh). Après la mise en place de la convention TIPI pour offrir aux familles un nouveau mode de règlement (chèque, espèces, et maintenant paiement sécurisé sur internet à compter de septembre 2016), il sera possible avec cet outil de gérer son propre compte en ligne avec la prévision de son approvisionnement possible 7j/7 et 24h/24. Chaque enfant sera muni d'une carte et fera son inscription aux différentes activités grâce à une borne. Nous envisageons d'approfondir cette étude pour une possible mise en service de ce nouveau mode de fonctionnement à compter du 1^{er} janvier 2017.

Plus aucune question à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 30.

A LALBENQUE, le 26/07/2016

Le Maire

J.POUGET.